



#MoisSansTabac - 2020

24 septembre 2020 (journée de sensibilisation)
et 4 février 2021 (matinée échange de pratique) - Isère

Pour la cinquième année consécutive, Santé Publique France lance le #MoisSansTabac, défi collectif qui invite et soutient les fumeurs à s'inscrire dans une démarche d'arrêt pour les 30 jours du mois de novembre. L'IREPS ARA, ambassadeur régional, accompagne les professionnels souhaitant relayer la campagne ou déployer des actions locales dans le cadre de cette opération.

En Isère, cette année, la sensibilisation s'oriente vers les professionnels travaillant avec les publics en situation précaire, accompagnée d'un échange de pratique à la fin du Mois sans tabac (partage d'expériences, outils, méthodes, difficultés rencontrées).



OBJECTIFS

Outiller les professionnels intéressés pour élaborer, animer et valoriser des actions locales dans le cadre de la campagne Mois sans tabac.



PUBLICS et PRÉREQUIS

Tous professionnels souhaitant mettre en place des actions de proximité dans le cadre de la campagne #MoisSansTabac, travaillant avec des publics vulnérables ou en situation précaire.



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Sensibilisation d'un jour et temps d'échange de pratique d'une demi-journée en présentiel.
Démarche participative qui alterne des apports théoriques et des travaux de groupes.
Nombre de participants : entre 8 et 15.
Ces temps seront organisés en fonction du contexte sanitaire et des mesures réglementaires en lien avec la COVID-19.



ANIMATEURS

Pour la sensibilisation:
Sophie LJUBINKOVIC, chargée de projets à l'IREPS ARA et Marie BERTRAND ou Estelle NAPOL, chargées de prévention à l'ANPAA 38
Pour l'échange de pratique :
Sophie LJUBINKOVIC, chargée de projets à IREPS ARA



LIEU ET HORAIRES

En Isère : à préciser
Horaires : 9h-17h : journée de sensibilisation
9h-12h30 : échange de pratique



PROGRAMME

- Identifier les enjeux de la campagne Mois Sans Tabac dans une démarche de promotion de la santé.
- Questionner ses représentations en matière de tabagisme.
- Interroger sa légitimité à agir sur la question du tabac.
- Connaître les ressources locales en tabacologie et le rôle des acteurs.
- Identifier les stratégies efficaces en matière d'arrêt du tabac (conseil minimal, TNS, e-cigarette...).
- Identifier des stratégies et des pistes d'actions pour mettre en œuvre des actions de proximité.
- Un temps d'échange entre professionnels à la fin du Mois sans tabac

Tarif : Sans frais pédagogiques

Grâce au soutien financier de Santé publique France

Renseignements pédagogiques

Ambassadeur #MoisSansTabac
IREPS ARA délégation Isère (38)
Sophie LJUBINKOVIC
sophie.ljubiknovic@ireps-ara.fr



INSCRIPTION

Je souhaite m'inscrire à « **la sensibilisation et à l'échange de pratique #Mois sans tabac** »
qui se dérouleront :

Le 24 septembre 2020 (9h - 17h) et le 4 février 2021 (9h - 12h30) - Isère

Merci d'écrire lisiblement.

STAGIAIRE

NOM : Prénom :

Profession / fonction :

Adresse (si inscription à titre individuel) :

Tél :

Email :

ORGANISME / EMPLOYEUR

Nom ou raison sociale :

Adresse :

Tél :

Email :

Sensibilisation et demi-journée d'échange sans frais pédagogiques grâce au soutien financier de Santé publique France.

Les autres frais (hébergement, restauration, déplacements...) sont à la charge du participant ou de son employeur.

Nombre de participants limité entre 8 à 15 personnes selon le contexte sanitaire (2 à 3 personnes maximum par structure)

Bulletin à retourner par mail ou courrier

Jusqu'au 17 septembre inclus à :

23 avenue Albert 1er de Belgique

38000 GRENOBLE

Tél. 04 57 58 26 84

formation38@ireps-ara.org



IREPS Auvergne-Rhône-Alpes

www.ireps-ara.org

N° de SIREN : 323 390 161 00046 - N° de déclaration d'activité : 82 69 06 790 69



L'IREPS ARA conserve vos données personnelles (prénom, nom, email) pour la seule gestion de votre inscription et pour une durée de 36 mois maximum.

Votre adresse mail pourra être utilisée pour vous envoyer les actualités de l'IREPS ARA, il sera possible à tout moment de vous désinscrire.

Vous disposez du droit d'accès aux données vous concernant : consultation, effacement, rectification et limitation du traitement.